

Les cinq premiers intermédiaires de marché en gestion sous mandat

Rapport de l'exercice 2024

Date de publication du rapport : 24/04/2025

I. Contexte réglementaire

L'article 27 de la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 (directive MIF 2) et l'article 65 du règlement délégué (UE) 2017/565 de la commission du 25 avril 2016 imposent à GPM Asset Management :

- ✓ D'établir et de publier une fois par an, pour chaque catégorie d'instruments financiers (actions et instruments assimilés, produits indiciaires cotés), le classement des cinq premières entreprises d'investissement en termes de volumes de négociation auxquelles elle a transmis des ordres de clients au cours de l'année précédente et ;
- ✓ De présenter un résumé de l'analyse qu'elle fait et des conclusions qu'elle déduit du suivi détaillé de la qualité d'exécution obtenue.
- ✓

Ce rapport a pour but de permettre au public et aux investisseurs, dans un souci de transparence, d'évaluer la qualité d'exécution et d'identifier les cinq premières entreprises d'investissement en termes de volumes de transactions auxquelles la société de gestion a transmis des ordres pour exécution.

Ce rapport ne concerne que les ordres transmis par GPM Asset Management à des intermédiaires pour le compte de ses clients, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat.

II. Politique d'exécution

GPM Asset Management n'exécute pas les ordres directement sur les marchés : Les ordres sont transmis directement auprès d'intermédiaires par la société de gestion dans le respect de la procédure de best sélection mise en place par GPM Asset Management.

GPM Asset Management prend toutes les mesures suffisantes et raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients en gestion sous mandat et favoriser l'intégrité des marchés.

III. Classement des cinq intermédiaires par catégorie d'instrument

		CIC Market Solutions					
RAPPORT RTS28 DU CLIENT GPM ASSET MANAGEMENT SUR LA TABLE BUY SIDE SUR L'ANNÉE 2 024							
Catégorie d'instruments : Actions - ADNT supérieur ou égal à 2000							
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : O							
		Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage ordres agressifs	Pourcentage ordres indéterminés	Pourcentage ordres passifs	Pourcentage d'ordres dirigés
9695005EOZG9X8IRJD84	KEPLER UK	50,03%	30,68%	69,62%	0,00%	30,38%	0,00%
N4JDFKKH2FTD8RKFXO39	CIC	49,97%	69,32%	89,05%	0,00%	10,95%	0,00%
Catégorie d'instruments : Actions - ADNT entre 80 et 2000							
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : O							
		Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage ordres agressifs	Pourcentage ordres indéterminés	Pourcentage ordres passifs	Pourcentage d'ordres dirigés
N4JDFKKH2FTD8RKFXO39	CIC	74,23%	50,00%	33,33%	0,00%	66,67%	0,00%
9695005EOZG9X8IRJD84	KEPLER UK	25,71%	50,00%	33,33%	0,00%	66,67%	0,00%
Catégorie d'instruments : Actions - ADNT inférieur à 80							
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : O							
		Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage ordres agressifs	Pourcentage ordres indéterminés	Pourcentage ordres passifs	Pourcentage d'ordres dirigés
9695005EOZG9X8IRJD84	KEPLER UK	64,56%	41,67%	87,73%	0,00%	12,27%	0,00%
N4JDFKKH2FTD8RKFXO39	CIC	35,44%	58,33%	77,41%	0,00%	22,59%	0,00%
Catégorie d'instruments : Dérivés Listés - Dérivés sur actions							
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : O							
		Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage ordres agressifs	Pourcentage ordres indéterminés	Pourcentage ordres passifs	Pourcentage d'ordres dirigés
N4JDFKKH2FTD8RKFXO39	CIC	100,00%	100,00%	97,17%	0,00%	2,83%	0,00%
Catégorie d'instruments : ETF							
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : O							
		Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage ordres agressifs	Pourcentage ordres indéterminés	Pourcentage ordres passifs	Pourcentage d'ordres dirigés
N4JDFKKH2FTD8RKFXO39	CIC	86,07%	83,91%	93,12%	0,00%	6,88%	0,00%
9695005EOZG9X8IRJD84	KEPLER UK	13,93%	16,09%	64,86%	0,00%	35,14%	0,00%

IV. Informations synthétiques concernant la qualité d'exécution

a) Importance relative accordée aux facteurs d'exécution

Dans le cadre de la passation des ordres pour les comptes de ses clients, GPM Asset Management prend notamment en considération les facteurs suivants :

- ✓ Le prix ;
- ✓ Le coût ainsi que ;
- ✓ La rapidité et la probabilité d'exécution.

Afin de déterminer selon quelles priorités ces facteurs doivent être considérés lors de la passation des ordres, l'équipe de gestion prend en compte :

- ✓ Les caractéristiques du client, y compris sa catégorisation en qualité de client de détail ou professionnel ;
- ✓ Les caractéristiques de l'ordre ;
- ✓ Les caractéristiques des instruments financiers qui font l'objet de cet ordre ;
- ✓ Les caractéristiques des plates-formes d'exécution vers lesquelles cet ordre peut être acheminé.

b) Eventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec un ou plusieurs brokers utilisés pour l'exécution des ordres

GPM Asset Management n'a pas de liens étroits, aucun conflit d'intérêts ni participations communes avec un ou plusieurs brokers utilisés pour l'exécution des ordres.

c) Eventuels accords particuliers conclus avec des intermédiaires concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus

GPM Asset Management ne dispose d'aucun accord particulier de ce type avec les intermédiaires sélectionnés.

d) Facteurs ayant conduit à modifier la liste des intermédiaires mentionnés dans la politique d'exécution de l'entreprise

GPM Asset Management n'a pas opéré de modification dans sa liste des intermédiaires.

Cette liste est renseignée dans la politique de sélection et d'évaluation des négociateurs disponible sur le site internet de la société de gestion. Les intermédiaires font par ailleurs l'objet d'une évaluation à une fréquence à minima annuelle.